

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1187

21 mai 2013

SOMMAIRE

4finance S.A.	56930	Mayan & Co. S.à r.l.	56931
Aegis Group plc, Lux Branch	56930	OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l.	56932
Ande Investissements, S.C.A.	56930	PCV Lux S.C.A.	56932
ESP GB (Funds) S.à r.l.	56936	REF IV Luxembourg S.à r.l.	56952
Fachmaart Robert Steinhäuser	56976	RMF Financial Holdings	56966
Fares Luxembourg S.A.	56932	SFPZ Luxembourg	56975
Fashion Coiffure S.à r.l.	56931	Sherwood Invest S.A.	56930
Fiberlake S.A.	56935	Sibex Holdings S.A.	56930
Figeac Consulting S.A.	56932	Simonthal S.A.	56933
First Data International Luxembourg S.à r.l.	56933	Stand Fast S.à r.l.	56934
Fir Tree REOF II Topco (Lux)	56931	Taxi-Carlo S.à r.l.	56934
Fir Tree Value Topco (Lux)	56931	T.B.M.D. Gestion S.A.	56936
FPS Invest S.A.	56933	Tipas Sàrl	56933
GELF Management (Lux) S.à r.l.	56931	Toitures Schroeder Cony S.à r.l.	56934
Global Five Media International S.A.	56936	Vhano-Lux SA	56934
Goëmar Holding S.à r.l.	56933	Wallace Invest S.A.	56934
Groupement Industriel Luxembourgeois S.A.	56933	Wang Tong S.à r.l.	56934
Immo Sharp S.A.	56976	Wayoxi S.à r.l.	56935
Island Capital S.à r.l.	56952	Weroma S.à r.l.	56935
Marsham Investissements S.A.	56962	Zancudo S.A.	56935
		Zhelezniak Investments S.à r.l.	56935

Sherwood Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 98.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040276/10.

(130049241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Sibex Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18/-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 146.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040280/10.

(130049224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

4finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 173.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040358/10.

(130049222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Aegis Group plc, Lux Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 167.526.

Il est porté à la connaissance des tiers le changement de nom de la personne morale de droit étranger. Celle-ci se dénomme dorénavant "Dentsu Aegis Network Limited".

Munsbach, le 5 avril 2012.

Référence de publication: 2013044771/10.

(130054577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Ande Investissements, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 60.281.

Extrait des résolutions de Ande Management S.à r.l. agissant en sa qualité de gérant de la société Ande Investissements S.C.A. en date du 28 mars 2013

Il ressort des résolutions prises par le gérant en date du 28 mars 2013 que:

- Le siège de la société est transféré au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2013.

Certifiée conforme et sincère
Ande Management S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2013044772/14.

(130054717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

GELF Management (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 121.702.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELF Management (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013044987/13.

(130055131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Fashion Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 27, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 156.758.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044972/10.

(130055070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Fir Tree Value Topco (Lux), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 163.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013044961/10.

(130055155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Fir Tree REOF II Topco (Lux), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 163.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013044959/10.

(130055157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Mayan & Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 111.501.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045132/10.

(130055071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

PCV Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 141.175.

Le dossier référence L120143160 déposé le 14 août 2012 nommant Monsieur James GORDON en tant que membre du conseil de surveillance comporte une erreur relative à la date de sa nomination.

Monsieur James Gordon a été nommé membre du conseil de surveillance en date du 10 août 2012 et non le 10 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044602/12.

(130054556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.872.

L'associé de la Société Mr Brian Hurley a changé d'adresse. Elle sera désormais

18 Hazel Close
Southwater
HORSHAM
RH13 9GN
UK

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Spirits Holdings Sàrl
Figen EREN
Gérant

Référence de publication: 2013044587/17.

(130054116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Figeac Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 46.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044976/9.

(130055078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Fares Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 65.230.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 14 décembre 2012 que Madame Marjoleine Van Oort et Monsieur Nedim Görel démissionnent de leurs postes d'administrateurs de classe A avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Monsieur Alberto Morandini, né le 9 février 1968 à Pétange (Luxembourg) et demeurant professionnellement 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et Monsieur Eric Vanderkerken, né le 27 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) et demeurant professionnellement 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg sont nommés en remplacement des administrateurs de classe A démissionnaires avec effet au 1^{er} janvier 2013 et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013044971/16.

(130055108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

First Data International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.072.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044962/9.

(130054568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

FPS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.356.

—
Les comptes annuels au 30-06-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044980/9.

(130054615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Goëmar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.990.

—
Les comptes annuels au 31-07-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044986/9.

(130055218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Groupeement Industriel Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 83.105.

—
les comptes annuels du 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044996/9.

(130055325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Tipas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9516 Wiltz, 14, rue du 31 août 1942.

R.C.S. Luxembourg B 173.747.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045307/9.

(130055293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Simonthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 91.691.

—
Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société.

Le 2 avril 2013.

Alain VASSEUR.

Référence de publication: 2013045269/9.

(130054990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Stand Fast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 82.426.

Les comptes annuels au 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045287/9.

(130054574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Taxi-Carlo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Nieder Korn, 214, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045304/9.

(130054795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Toitures Schroeder Cony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3720 Rumelange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045311/9.

(130054896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Vhano-Lux SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045333/9.

(130055215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Wallace Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 28.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045337/9.

(130054630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Wang Tong S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8077 Bertrange, 45, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.898.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045339/9.

(130055178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Wayoxi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 1, rue d'Orval.
R.C.S. Luxembourg B 159.898.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045340/9.

(130055084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Weroma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 24, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 84.595.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045344/9.

(130055330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Zancudo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 140.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045350/9.

(130055075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Zhelezniak Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013045351/9.

(130055007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Fiberlake S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 140.934.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires tenue le vendredi 5 avril 2013 que:

1°) les mandats des organes suivants de la société ont été renouvelés pour une durée de 5 ans.

- Monsieur Patrick Meunier - administrateur;
- Monsieur Patrick Houbert - administrateur;
- Madame Christine Gomes - administrateur;

Les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

2°) Commissaire aux comptes: le mandat de Commissaire aux comptes de la société Multifiduciaire Genève S.A. a été reconduit pour une durée de 5 ans.

Le mandat susvisé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013044974/18.

(130054999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Global Five Media International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 137.820.

Extrait des résolutions adoptées en date du 17 Décembre 2012, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société GLOBAL FIVE MEDIA INTERNATIONAL S.A.

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT, de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

- L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateur de la Société, Mme Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née le 28 décembre 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 127 me de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet immédiat. Son mandat durera jusqu'au 04 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL FIVE MEDIA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013044991/18.

(130055227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

T.B.M.D. Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 102.566.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Wiltz, en date du 19 février 2013, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 05 mars 2013;

Relation: EAC/2013/2993, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

- de renouveler le mandat de Madame Jennifer TOUCHEQUE, née le 14 avril 1987 à Bastogne (B), demeurant à B-6600 Bastogne, 20, rue Glate en tant qu'administrateur avec effet aux jours des présentes.

- de renouveler le mandat de Monsieur Dany TOUCHEQUE, née le 21 avril 1958 à Bastogne (B), demeurant à B-6600 Bastogne, 12, rue des Jardins en tant qu'administrateur avec effet aux jours des présentes.

- de renouveler le mandat de Monsieur Dany TOUCHEQUE, née le 21 avril 1958 à Bastogne (B), demeurant à B-6600 Bastogne, 12, rue des Jardins en tant qu'administrateur-délégué avec effet aux jours des présentes.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013045293/18.

(130055299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

ESP GB (Funds) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.114.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

ESP Golden Bear Europe Fund L.P., a limited partnership established under the laws of Scotland, represented by its manager SL Capital Partners L.L.P., with address at 1, George Street, Edinburgh EH2 2LL, Scotland, registered with the Companies Register of Edinburgh under number SO301408,

hereby represented by Ms Marion Kraemer, lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its aforesaid capacity, has requested the notary to draw up the following articles of association of a société à responsabilité limitée which the founders declare to organize among themselves.

Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one (1) single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of ESP GB (Funds) S.à r.l..

Art. 2. Registered Office.

The Company will have its registered office in the City of Schuttrange.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object.

The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Association.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital.

The issued capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by:

- (a) 935,000 (nine hundred thirty five thousand) class A shares (the Class A Shares);
- (b) 35,000 (thirty five thousand) class B shares (the Class B Shares);
- (c) 35,000 (thirty five thousand) class C shares (the Class C Shares);
- (d) 35,000 (thirty five thousand) class D shares (the Class D Shares);
- (e) 35,000 (thirty five thousand) class E shares (the Class E Shares);
- (f) 35,000 (thirty five thousand) class F shares (the Class F Shares);
- (g) 35,000 (thirty five thousand) class G shares (the Class G Shares);
- (h) 35,000 (thirty five thousand) class H shares (the Class H Shares);
- (i) 35,000 (thirty five thousand) class I shares (the Class I Shares); and
- (j) 35,000 (thirty five thousand) class J shares (the Class J Shares), in each case, with a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

The issued share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner as provided for amendments to the Articles of Association.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

Each share entitles to one vote. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in accordance with the provisions of these Articles of Association.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 (the Luxembourg Companies Act).

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Luxembourg Companies Act and may be examined by each shareholder who so requests.

The Company may redeem its shares in accordance with the provisions of Article 7 below and to the extent that the minimum share capital requirement for société à responsabilité limitée as provided by the Luxembourg Companies Act are complied with.

For the avoidance of doubt, the following priority shall apply to share redemptions:

(i) no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding;

(ii) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding;

(iii) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding;

(iv) no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding;

(v) no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding;

(vi) no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding;

(vii) no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding;

(viii) no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding; and

(ix) no Class I Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital.

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder (s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The Company may redeem its shares. The decision to redeem the shares shall be approved by the sole shareholder or the general meeting of shareholders in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association, subject to the condition to offer the redemption of the shares to each shareholder of holding the same class of shares pro rata their participation in the relevant class of shares.

Shares redeemed by the Company shall be cancelled and the share capital of the Company shall be reduced accordingly.

The consideration payable by the Company (Cancellation Value) shall be determined in accordance with the terms of this Article 7.

The share capital of the Company may be reduced by cancelling shares of one or multiple classes in their entirety, by way of the redemption and cancellation of all the shares of the relevant class. Where shares are redeemed and cancelled, the redemption and cancellation of such shares shall be made in the reverse alphabetical order (i.e., starting with Class J Shares).

Where shares are redeemed and cancelled in the order mentioned in the paragraph above, the holder of the relevant class of shares so redeemed and cancelled shall be entitled to the payment of a portion of the Available Amount (as defined below) pro rata their participation in the relevant class of shares so redeemed and cancelled, as determined by the Board and approved by the sole shareholder or the general meeting of shareholders. Shareholders holding redeemed and cancelled shares shall receive an amount equal to the Cancellation Value per share so redeemed and cancelled. The Cancellation Value shall be calculated by dividing the Available Amount by the number of shares in issue in the class of the shares to be redeemed and cancelled.

The Available Amount shall be determined by the Board of Managers and approved by the sole shareholder or the general meeting of shareholders on the basis of the Interim Accounts (as defined below).

The Available Amount applicable to the relevant class of shares shall be calculated at the date of the redemption and cancellation of the shares unless otherwise decided by the sole shareholder or the general meeting of shareholders) adopting their resolutions in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The Cancellation Value payable by the Company for any redeemed and cancelled share shall be due and payable by the Company upon the redemption and cancellation of the shares.

For the purposes of this Article 7:

Available Amount means:

(a) the net profits of the Company (including carried forward profits)

plus

(b) distributable reserves of the Company

minus

(c) (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any amounts in the reserve accounts of the Company which cannot be distributed pursuant to the Law (such reserves being constituted in accordance with the Articles of Association and the Luxembourg Companies Act) and (iii) any amount due and unpaid relating to the shares not redeemed and cancelled.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at a maximum of 8 (eight) days prior to the redemption and cancellation of the shares.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Managers, Auditors

Art. 9. Managers.

The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers.

The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.

The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers.

In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require or, if there are two Managers only, if one of them so requires.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers.

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any), or by at least one Manager A and one Manager B. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses.

Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest.

If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall

not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.

No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 17. Auditors.

Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders.

The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Association and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting.

The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 11.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws, by the Manager(s), on a subsidiary basis, by the statutory auditor(s) (if any) or, on a further subsidiary basis, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the

Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings.

Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager (s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the

Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year.

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements.

At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits.

From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

A declared and unpaid dividend may be claimed by the unpaid shareholder for a period of 5 (five) years. No interest shall be payable on unpaid dividends.

Amounts standing on the share premium account may be distributed to the shareholder(s) if approved by the sole shareholder or the general meeting of shareholders in accordance with the provisions of this Article 28.

Should a dividend be declared or amounts standing on the share premium account of the Company be distributed, amounts payable shall be applied as provided below and in reverse alphabetical order (i.e., distributions shall be made to

holders of Class J Shares first, thereafter if no Class J Share exists, to holders of Class I Shares and thereafter following the same approach until no Class A Share exists).

For the purposes of this Article 28,

Class A Amount	means the amount to 0.5 % of the nominal share value of the Class A Shares.
Class B Amount	means the amount to 0.45 % of the nominal share value of the Class B Shares.
Class C Amount	means the amount to 0.4 % of the nominal share value of the Class C Shares.
Class D Amount	means the amount to 0.35 % of the nominal share value of the Class D Shares.
Class E Amount	means the amount to 0.3 % of the nominal share value of the Class E Shares.
Class F Amount	means the amount to 0.25 % of the nominal share value of the Class F Shares.
Class G Amount	means the amount to 0.2 % of the nominal share value of the Class G Shares.
Class H Amount	means the amount to 0.15 % of the nominal share value of the Class H Shares.
Class I Amount	means the amount to 0.1 % of the nominal share value of the Class I Shares.

For the avoidance of doubt, to the extent Class J Shares are outstanding, amounts distributable to shareholders holding Class J Shares shall be equal to the remaining portion of the Company's distributable profits after allocation of the fixed profit entitlement to the other classes, the same applying to such class of shares outstanding should no Class J Shares be outstanding.

Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation.

The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Applicable law

Art. 30. Applicable Law.

All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed in its entirety by the appearing party, ESP Golden Bear Europe Fund L.P., which hereby subscribes to 1,250,000 (one million two hundred fifty) shares split as follows:

- (i) 935,000 (nine hundred thirty five thousand) Class A Shares;
- (ii) 35,000 (thirty five thousand) Class B Shares;
- (iii) 35,000 (thirty five thousand) Class C Shares;
- (iv) 35,000 (thirty five thousand) Class D Shares;
- (v) 35,000 (thirty five thousand) Class E Shares;
- (vi) 35,000 (thirty five thousand) Class F Shares;
- (vii) 35,000 (thirty five thousand) Class G Shares;
- (viii) 35,000 (thirty five thousand) Class H Shares;
- (ix) 35,000 (thirty five thousand) Class I Shares; and
- (x) 35,000 (thirty five thousand) Class J Shares,

with a par value of EUR 0.01 (one cent) each. The subscription amount is allocated to the share capital account of the Company.

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1 Are appointed as managers for an undetermined duration:

(a) Malcolm Wilson, born on 10 April 1957, with professional address at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager A;

(b) Gregor Dalrymple, born on 16 May 1960, with professional address at 18, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager B.

2 The Company shall have its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour de mars.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

ESP Golden Bear Europe Fund L.P., une société à responsabilité limitée soumise aux lois de l'Ecosse, représentée par son gérant SL Capital Partners L.L.P., ayant son siège social au 1 George Street, Edinburgh EH2 2LL, Scotland, enregistré au Registre du Commerce et des sociétés d'Edimbourg sous le numéro SO301408,

Ici représentée par Madame Marion Kraemer, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les Lois), et par les présents statuts (les Statuts).

La Société peut comporter un (1) associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination ESP GB (Funds) S.à r.l..

Art. 2. Siège Social.

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Schuttrange.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège,

demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet.

La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis.

Le capital émis est établi à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) compose comme suit:

- (a) 935.000 (neuf cent trente cinq mille) parts sociales de Classe A (les parts sociales de Classe A);
- (b) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe B (les parts sociales de Classe B);
- (c) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe C (les parts sociales de Classe C);
- (d) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe D (les parts sociales de Classe D);
- (e) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe E (les parts sociales de Classe E);
- (f) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe F (les parts sociales de Classe F);
- (g) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe G (les parts sociales de Classe G);
- (h) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe H (les parts sociales de Classe H);
- (i) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe I (les parts sociales de Classe I); et
- (j) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe J (les parts sociales de Classe J).

Chaque part sociale a une valeur de EUR 0.01 (un centime).

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales.

Chaque part sociale donne droit à une voix. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et profits de la Société en vertu des dispositions des Statuts.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Dans tous les autres cas, référence est faite aux articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi du Luxembourg sur les Sociétés).

Un registre des associés sera conserve au siège social de la Société conformément aux provisions de la Loi du Luxembourg sur les Sociétés et peut être consulté par chaque associé qui le requiert.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales conformément aux provisions de l'article 7 ci-dessous et dans le but de se conformer à la condition de capital social minimum pour la société à responsabilité limitée telle que prévue par la Loi du Luxembourg sur les Sociétés.

Pour éviter tout doute, la priorité suivante s'appliquera aux rachats partagés:

(i) aucune part sociale de Classe A ne peut être rachetée par la Société tant que les parts sociales de Classe B existent au moment du rachat;

(ii) aucune part sociale de Classe B ne peut être rachetée par la Société tant que les parts sociales de Classe C existent au moment du rachat;

(iii) aucune part sociale de Classe C ne peut être rachetée par la Société tant que les parts sociales de Classe D existent au moment du rachat;

(iv) aucune part sociale de Classe D ne peut être rachetée par la Société tant que les parts sociales de Classe E existent au moment du rachat;

(v) aucune part sociale de Classe E ne peut être rachetée par la Société tant que les parts sociales de Classe F existent au moment du rachat;

(vi) aucune part sociale de Classe F ne peut être rachetée par la Société tant que les parts sociales de Classe G existent au moment du rachat;

(vii) aucune part sociale de Classe G ne peut être rachetée par la Société tant que les parts sociales de Classe H existent au moment du rachat;

(viii) aucune part sociale de Classe H ne peut être rachetée par la Société tant que les parts sociales de Classe I existent au moment du rachat;

(ix) aucune part sociale de Classe I ne peut être rachetée par la Société tant que les parts sociales de Classe J existent au moment du rachat.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

La Société peut racheter ses parts sociales. La décision de rachat des parts sociales doit être approuvée par l'Associé Unique ou l'Assemblée Générale des Associés conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les Statuts, ou comme ce peut être le cas, par les Lois, pour toute modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de la même classe en proportion de son pourcentage de participation dans la Classe de parts sociales concernée.

Les parts sociales rachetées par la Société doivent être annulées et le capital social de la Société doit être réduit en conséquence.

Le prix de rachat de parts sociales (la Valeur d'Annulation par Part sociale) sera déterminé dans les conditions du présent Article 7.

Le capital émis de la Société peut être diminué par voie d'annulation des parts sociales d'une ou plusieurs Classes de parts sociales dans leur entièreté, à travers le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans une (de) telle (s) Classe(s). Dans le cas de rachats ou d'annulations de Classes de parts sociales, de tels rachats et annulations de parts sociales devront être faits dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la Classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de parts sociales, dans l'ordre mentionné ci-dessus, les détenteurs de parts sociales de la Classe rachetée ou annulée auront droit au paiement d'une portion du Montant Disponible (tel que définit ci-après), au prorata de leur détention dans cette Classe de parts sociales rachetées ou annulées, déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Associé Unique ou l'Assemblée Générale des Associés. Les détenteurs de parts sociales de la Classe de parts sociales rachetées et annulées doivent recevoir un montant égal à la Valeur d'Annulation (telle que définie ci-après) par part sociale pour chaque part sociale détenue par eux et rachetée ou annulée. La Valeur d'Annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant Disponible par le nombre de parts sociales émises dans la Classe de parts sociales à être rachetée et annulée.

Le Montant Disponible sera déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Associé Unique ou l'Assemblée des Associés sur la base de Comptes Intérimaires (tels que définis ci-dessous).

Le Montant Disponible applicable à la Classe concernée est calculé à la date du rachat et de l'annulation des parts sociales, sauf décision contraire de l'Associé Unique ou de l'Assemblée Générale des Associés, adoptant leur résolution

conformément aux conditions de quorum et de majorité définies par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par part sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article 7:

Montant Disponible signifie:

(a) les bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés à nouveau)

augmenté

(b) des réserves distribuables de la Société

réduit

(c) (i) par toute perte (y compris les pertes reportées à nouveaux), (ii) tout solde des comptes de réserve de la Société qui ne peut pas être distribué conformément aux Lois (ces réserves ayant été constituées conformément aux Statuts et à la Loi du Luxembourg sur les Sociétés), et (iii) de tout montant dû et impayé relatif aux parts sociales n'ayant pas été rachetées et annulées

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société établis au maximum huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des parts sociales.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.

L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants.

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les Gérants).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants.

Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.

Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent, ou s'il y a seulement deux Gérants, si un des deux le demande.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants.

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a), ou par au moins un Gérant A et un Gérant B. Les procurations y resteront annexées. Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses.

Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt.

Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.

Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes.

Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents

comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés.

Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.

L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure.

Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote.

Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux.

Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social.

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.

A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes établi dans les comptes annuels, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Un montant de cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Un dividende déclaré mais non payé peut être revendiqué par l'associé non payé pendant cinq (5) ans. Aucun intérêt ne pourra être payé sur des dividendes impayés.

Les montants disponibles sur le compte prime d'émission peuvent être distribués aux associés par décision de l'Associé Unique ou de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux provisions du présent Article 28.

En cas de déclaration de dividende ou de la distribution de compte prime d'émission un tel dividende ou une telle distribution devra être allouée et payée comme suit et dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les parts sociales de Classe J, puis si aucune part social de Classe J n'existe, les parts sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à remonter jusqu'à ce qu'aucune parts sociales de Classe A n'existent plus).

Pour les besoins de l'Articles 28:

Montant Classe A	signifie un montant égal à 0,5% de la valeur nominale des parts sociales de Classe A.
Montant Classe B	signifie un montant égal à 0,45% de la valeur nominale des parts sociales de Classe B.
Montant Classe C	signifie un montant égal à 0,4% de la valeur nominale des parts sociales de Classe C.
Montant Classe D	signifie un montant égal à 0,35% de la valeur nominale des parts sociales de Classe D.
Montant Classe E	signifie un montant égal à 0,3% de la valeur nominale des parts sociales de Classe E.
Montant Classe F	signifie un montant égal à 0,25% de la valeur nominale des parts sociales de Classe F.
Montant Classe G	signifie un montant égal à 0,2% de la valeur nominale des parts sociales de Classe G.
Montant Classe H	signifie un montant égal à 0,15% de la valeur nominale des parts sociales de Classe H.
Montant Classe I	signifie un montant égal à 0,1% de la valeur nominale des parts sociales de Classe I.

Pour éviter tout doute, dans le cas où les parts sociales de Classe J restent émises, le montant distribuable aux associés de la Classe J sera égal à la portion restante des profits distribuables de la Société après distribution du profit fixe afférent aux autres classes, le même principe s'appliquant à toute classe de parts sociales, sous condition qu'aucune part sociales de Classe J soit encore émise.

Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation.

La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable.

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit dans son intégralité par la partie comparante, ESP Golden Bear Europe Fund L.P., qui par la présente souscrit à 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales réparties comme suit:

- (i) 935.000 (neuf cent trente cinq mille) parts sociales de Classe A;
- (ii) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe B;
- (iii) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe C;
- (iv) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe D;
- (v) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe E;
- (vi) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe F;
- (vii) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe G;
- (viii) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe H;
- (ix) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe I; et
- (x) 35.000 (trente cinq mille) parts sociales de Classe J.

ayant une valeur de EUR 0.01 (un centime) chacune. Le montant de la souscription est alloué au compte du capital social de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de 12,500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

(a) Malcolm Wilson, né le 10 avril 1957, avec adresse professionnelle au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant A;

(b) Gregor Dalrymple, né le 16 mai 1960, avec adresse professionnelle au 18, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, Grand Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant B; et

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. KRAEMER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2013. Relation: LAC/2013/13138. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039911/834.

(130048868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Island Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 363.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.403.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 4 avril 2013, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Kees-Jan Avis, en tant que gérant de la Société, est constatée avec effet au 29 mars 2013.
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée.
- Alain Pasteleurs, avec adresse professionnelle au 65, Avenue de la Gare, L-1611, Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet au 29 mars 2013 et pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044492/17.

(130054198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

REF IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.185.325,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.145.

—
In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of March,

before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of REF IV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147145 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 10 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1519 of 6 August 6 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of 29 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 827 of 29 March 2012.

THERE APPEARED:

(1) RE Coatings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147245;

(2) RE Family Healthcare S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140939;

(3) RE Pet Food S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152864;

(4) RE Swimwear S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154598;

(5) RE Orthopedics S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153275;

(6) RE Car Parts S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157608;

(7) RE European Bottles S.à r.l. (formerly "RE Educations S.à r.l."), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157597;

(8) RE Child Wear S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161116;

(9) RE Logistics S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162061;

(10) RE Schools S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162022;

(11) RE Telecommunications S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162034;

(12) RE Pharmaceuticals S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163942;

All here represented by Marie Amet-Hermès with professional address at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of twelve (12) proxies given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at one million nine hundred ninety-nine thousand and four hundred fifty Euro (EUR 1,999,450.00) represented by seventy-nine thousand nine hundred seventy-eight (79,978) alphabet shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, held as follows:

Shareholders	Class	Number of Shares
RE Coatings S.a r.l.	A	7,103
RE Family Healthcare S.à r.l.	B	4,880
RE Pet Food S.à r.l.	C	2,428
RE Swimwear S.à r.l.	D	13,410
RE Orthopedics S.à r.l.	E	7,856
RE Car Parts S.à r.l.	F	441
RE European Bottles S.à r.l.	G	1,200
RE Child Wear S.à r.l.	H	5,281
RE Logistics S.à r.l.	I	10,342
RE Schools S.à r.l.	J	7,454
RE Telecommunications S.à r.l.	K	4,268
RE Pharmaceuticals S.à r.l.	L	15,315
Total		79,978

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 185,875.00) to bring it from its present amount of one million nine hundred ninety-nine thousand and four hundred fifty Euro (EUR 1,999,450.00) to two million one hundred eighty-five thousand three hundred and twenty-five Euro (EUR 2,185,325.00) by the creation and issuance of:

- Thirty-eight (38) class G tracker shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;
- Seven thousand fifty-seven (7,057) class J tracker shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

- Three hundred forty (340) class M tracker shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each

2. Approval of the subscription to and payment of the new shares as follows:

- Thirty-eight (38) class G tracker shares by RE European Bottles S.à r.l. by payment in kind;
- Seven thousand fifty-seven (7,057) class J tracker shares by RE Schools S.à r.l. by payment in kind;
- Three hundred forty (340) class M tracker shares by RE Sattel S.à r.l. by payment in kind;

3. Subsequent restatement of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase and to amend the definition of the Designated Assets (as defined in the Articles);

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company;

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the shareholders consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance and consequently waive all the rights and formalities they are entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-five thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 185,875.00) to bring it from its present amount of one million nine hundred ninety-nine thousand and four hundred fifty Euro (EUR 1,999,450.00) to two million one hundred eighty-five thousand three hundred and twenty-five Euro (EUR 2,185,325.00) by the creation and issuance of thirty-eight (38) class G tracker shares, seven thousand fifty-seven (7,057) class J tracker shares and three hundred forty (340) class M tracker shares all having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

Second resolution

The shareholders resolve to approve and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

(1) RE European Bottles S.a r.l., prenamed, declares that it subscribes to thirty-eight (38) class G tracker shares of the Company having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each and fully pays them up at their aggregate nominal value of nine hundred and fifty Euro (EUR 950.00) by way of a contribution in kind corresponding to a receivable in the same amount held against the Company (Receivable 1), which Receivable 1 is incontestable, payable and due.

The existence and valuation of Receivable 1 is evidenced by:

- a contribution certificate issued by the management of RE European Bottles S.a r.l. attesting that inter alia (a) it is the unrestricted owner of Receivable 1, (b) Receivable 1 has not been transferred and no legal or natural person other than RE European Bottles S.a r.l. is entitled to any rights as to Receivable 1, and (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party (the Contribution Certificate 1), which Contribution Certificate 1 has been acknowledged and approved by the management of the Company; and

- a pro forma balance sheet of RE European Bottles S.à r.l. dated on the date hereof.

(2) RE Schools S.á r.l., prenamed, declares that it subscribes to seven thousand and fifty-seven (7,057) class J tracker shares of the Company having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each and fully pays them up at their aggregate nominal value of one hundred seventy-six thousand four hundred twenty-five Euro (EUR 176,425.00), together with a share premium in the amount of forty-two Euro and seventeen cents (EUR 42.17) by way of a contribution in kind corresponding to a receivable in the aggregate amount of one hundred seventy-six thousand four hundred sixty-seven and seventeen cents (EUR 176,467.17) held against the Company (Receivable 2), which Receivable 2 is incontestable, payable and due.

The existence and valuation of Receivable 2 is evidenced by:

- a contribution certificate issued by the management of RE Schools S.á r.l. attesting that inter alia (a) it is the unrestricted owner of Receivable 2, (b) Receivable 2 has not been transferred and no legal or natural person other than RE Schools S.á r.l. is entitled to any rights as to Receivable 2, and (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party (the Contribution Certificate 2), which Contribution Certificate 2 has been acknowledged and approved by the management of the Company; and

- a pro forma balance sheet of RE Schools S.á r.l. dated on the date hereof.

(3) RE Sattel S.á r.l., a private limited liability company (société a responsabilité limitée incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163868, here represented by Marie Amet-Hermés by virtue of a proxy given under private seal, declares that it

subscribes to three hundred and forty (340) class M tracker shares of the Company having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each and fully pays them up at their aggregate nominal value of eight thousand and five hundred Euro (EUR 8,500.00) together with a share premium in the amount of fifteen Euro and thirty-five cents (EUR 15.35) by way of a contribution in kind corresponding to a receivable in the aggregate amount of eight thousand five hundred and fifteen Euro and thirty-five cents (EUR 8,515.35) held against the Company (Receivable 3), which Receivable 3 is incontestable, payable and due.

The existence and valuation of Receivable 3 is evidenced by:

- a contribution certificate issued by the management of RE Sattel S.à r.l. attesting that inter alia (a) it is the unrestricted owner of Receivable 3, (b) Receivable 3 has not been transferred and no legal or natural person other than RE Sattel S.à r.l. is entitled to any rights as to Receivable 3, and (c) all formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and towards any third party (the Contribution Certificate 3), which Contribution Certificate 3 has been acknowledged and approved by the management of the Company; and

- a pro forma balance sheet of RE Sattel S.à r.l. dated on the date hereof

The Contribution Certificate 1, Contribution Certificate 2 and Contribution Certificate 3, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders resolve to fully restate article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is set at two million one hundred eighty-five thousand three hundred and twenty-five Euro (EUR 2,185,325.00) represented by seven thousand and one hundred and three (7,103) Class A tracker shares (in case of plurality, the Class A Tracker Shares and individually, a Class A Tracker Share), four thousand eight hundred eighty (4,880) Class B tracker shares (in case of plurality, the Class B Tracker Shares and individually, a Class B Tracker Share), two thousand and four hundred and twenty-eight (2,428) Class C tracker shares (in case of plurality, the Class C Tracker Shares and individually, a Class C Tracker Share), thirteen thousand and four hundred and ten (13,410) Class D tracker shares (in case of plurality, the Class D Tracker Shares and individually, a Class D Tracker Share), seven thousand eight hundred fifty-six (7,856) class E tracker shares (in case of plurality, the Class E Tracker Shares and individually, a Class E Tracker Share), four hundred and forty-one (441) class F tracker shares (in case of plurality, the Class F Tracker Shares and individually, a Class F Tracker Share), one thousand two hundred and thirty-eight (1,238) class G tracker shares (in case of plurality, the Class G Tracker Shares and individually, a Class G Tracker Share), five thousand two hundred and eighty-one (5,281) class H tracker shares (in case of plurality, the Class H Tracker Shares and individually, a Class H Tracker Share), ten thousand three hundred and forty-two (10,342) class I tracker shares (in case of plurality, the Class I Tracker Shares and individually, a Class I Tracker Share), fourteen thousand five hundred and eleven (14,511) class J tracker shares (in case of plurality, the Class J Tracker Shares and individually, a Class J Tracker Share), four thousand two hundred and sixty-eight (4,268) class K tracker shares (in case of plurality, the Class K Tracker Shares and individually, a Class K Tracker Share); fifteen thousand three hundred and fifteen (15,315) class L tracker shares (in case of plurality, the Class L Tracker Shares and individually, a Class L Tracker Share) and three hundred and forty (340) class M tracker shares (in case of plurality, the Class M Tracker Shares and individually, a Class M Tracker Share), all having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each, all of which are fully paid up (collectively, with other tracker shares issued by the Company from time to time, the Tracker Shares and individually, a Tracker Share) that will track the performance and return of a particular asset or assets of the Company (collectively, the Designated Assets and individually, a Designated Asset) which shall be deemed to include not only the Designated Asset identified as such but also (i) the proceeds of sale (whether in cash or otherwise) of all or any part of such Designated Asset, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Asset including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Asset, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Asset, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Asset.

5.2. The Company may issue from time to time additional classes of Tracker Shares by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders amending these Articles of Association.

5.3. The Designated Asset in respect of any class of Tracker Shares issued by the Company shall be determined by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders amending these Articles of Association.

5.4. In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Tracker Share of a specific class shall be allocated to a share premium account corresponding to that specific class of Tracker Shares.

5.5. The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the shares and individually and irrespectively of their class be designated as a share. The holders of the shares are together referred to as the shareholders.

5.6. The Board of Managers shall be entitled in their absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as they may deem required) to specify whether at the time of designation of the Designated Asset, or at any time thereafter, the liabilities (including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of a Designated Asset) assumed or incurred by the Company are properly allocated to and are supported by a specific Designated Asset, and for the purposes of these Articles of Association, should be treated as reducing the value of that Designated Asset.

5.7. The Designated Assets in respect of the Class A Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in RE Coatings Holding GmbH (a company having its registered office at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany) which the Company may own from time to time (the "Class A Designated Assets").

5.8. The Designated Assets in respect of the Class B Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in Crioestaminal Saude e Tecnologia S.A. (a company having its registered office at Biocant Park, Nucleo 4, Lote 2, 3060 - 197 Cantanhede, Portugal), which the Company may own from time to time (the "Class B Designated Assets").

5.9. The Designated Assets in respect of the Class C Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in Rev Evcil Hayvan ürünleri Ticaret Ve Danishmanlik Limited Sirketi (a company having its registered office at Kartal senayi Caddesi Adil Sokak no: 1, Kartal-Istanbul, Turkey), which the Company may own from time to time (the "Class C Designated Assets").

5.10. The Designated Assets in respect of the Class D Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in RE Acqua S.A. (a company having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg), which the Company may own from time to time (the "Class D Designated Assets").

5.11. The Designated Assets in respect of the Class E Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in Orliman S.L. (a company having its registered office at C/ Cami Delbony (esq. Con C/. 30), Apartado de Correos 190, 46470, Catarroja, Spain), which the Company may own from time to time (the "Class E Designated Assets").

5.12. The Designated Assets in respect of the Class F Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in Tow Bar Holding GmbH (a company having its registered office at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany) which the Company may own from time to time (the "Class F Designated Assets").

5.13. The Designated Assets in respect of the Class G Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in SIGG Switzerland A.G. (a company having its registered office at Walzmühlestrasse 62, CH-8501 Frauenfeld, Switzerland) which the Company may own from time to time (the "Class G Designated Assets").

5.14. The Designated Assets in respect of the Class H Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in RE Child Wear Group Oy (a company having its registered office at Asianajotomisto, Keskuskatu 7 A 00100 Helsinki, Finland) which the Company may own from time to time (the "Class H Designated Assets").

5.15. The Designated Assets in respect of the Class I Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in RE Flow Holding GmbH (a company having its registered office at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany) which the Company may own from time to time (the "Class I Designated Assets").

5.16. The Designated Assets in respect of the Class J Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in RE Education Holding AB (a company having its registered office at Blasieholmsgatan 4A, 2tr, Stockholm 11148, Sweden) which the Company may own from time to time (the "Class J Designated Assets").

5.17. The Designated Assets in respect of the Class K Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in Riverside KM Beteiligung GmbH (a company having its registered office at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany) which the Company may own from time to time (the "Class K Designated Assets").

5.18. The Designated Assets in respect of the Class L Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in HRA Invest S.à r.l. (a company having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg) which the Company may own from time to time (the "Class L Designated Assets").

5.19. The Designated Assets in respect of the Class M Tracker Shares are all rights, interests and proceeds on all specific assets held by the Company in BIS Invest S.à r.l. (a company having its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg) which the Company may own from time to time (the "Class M Designated Assets")."

Fourth resolutions

The shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Tracker Shares.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de mars,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de REF IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147145 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu le 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1519 du 6 août 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentaire reçu le 29 décembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 827 du 29 mars 2012.

ONT COMPARU:

(1) RE Coatings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147245;

(2) RE Family Healthcare S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140939;

(3) RE Pet Food S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152864;

(4) RE Swimwear S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154598;

(5) RE Orthopedics S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153275;

(6) RE Car Parts S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157608;

(7) RE European Bottles S.à r.l. (anc. «RE Educations S.à r.l.») une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157597;

(8) RE Child Wear S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116161;

(9) RE Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162061;

(10) RE Schools S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162022;

(11) RE Télécommunications S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162034;

(12) RE Pharmaceuticals S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163942;

Toutes ici représentée par Marie Amet-Hermès, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de douze (12) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent cinquante Euro (EUR 1.999.450,00) représenté par soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix-huit parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, détenues comme suit:

Associés	Classe	Nombre de parts
RE Coatings S.à r.l.	A	7,103
RE Family Healthcare S.à r.l.	B	4,880
RE Pet Food S.à r.l.	C	2,428
RE Swimwear S.à r.l.	D	13,410
RE Orthopedics S.à r.l.	E	7,856
RE Car Parts S.à r.l.	F	441
RE European Bottles S.à r.l.	G	1,200
RE Child Wear S.à r.l.	H	5,281
RE Logistics S.à r.l.	I	10,342
RE Schools S.à r.l.	J	7,454
RE Telecommunications S.à r.l.	K	4,268
RE Pharmaceuticals S.à r.l.	L	15,315
Total		<u>79,978</u>

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à hauteur de cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze Euro (EUR 185.875,00) pour le porter de son montant actuel d'un million neuf cent quatre-vingt dix neuf mille quatre cent cinquante Euro (EUR 1.999.450,00) à deux millions cent quatre-vingt-cinq mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 2.185.325,00) par la création et l'émission de:

- Trente-huit (38) parts sociales traçantes de classe G, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune,

- Sept mille cinquante-sept (7.057) parts sociales traçantes de classe J, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune,

- Trois cent quarante (340) parts sociales traçantes de classe M, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune,

2. Approbation de la souscription et libération des nouvelles parts sociales, comme suit:

- Trente-huit (38) parts sociales traçantes de classe G par RE European Bottles S.à r.l. par apport en nature,

- Sept mille cinquante-sept (7.057) parts sociales traçantes de classe J par RE Schools S.à r.l. par apport en nature,

- Trois cent quarante (340) parts sociales traçantes de classe M par RE Sattel S.à r.l., par apport en nature,

3. Refonte de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social et modifier la définition des Actifs Désignés (tels que définis dans les Statuts);

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société;

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les associés se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué à l'avance, et par conséquent renonce à tous les droits et formalités de convocation de l'Assemblée auquel il a droit.

IV. Les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à hauteur de cent quatre-vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze Euro (EUR 185.875,00) pour le porter de son montant actuel d'un million neuf cent quatre-vingt dix neuf mille quatre cent cinquante Euro (EUR 1.999.450,00) à deux millions cent quatre-vingt-cinq mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 2.185.325,00) par la création et l'émission de trente-huit (38) parts sociales traçantes de classe G, sept mille cinquante-sept (7.057) parts sociales traçantes de classe J, et trois cent quarante (340) parts sociales traçantes de classe M, toutes ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

Deuxième résolution

Les associés décident d'approuver la souscription des nouvelles parts sociales comme suit:

Souscription - Libération

1. RE European Bottles S.à r.l., précitée et représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire les trente-huit (38) parts sociales traçantes de classe G ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement à leur valeur nominale totale de neuf cent cinquante Euro (EUR 950,00) par apport en nature même montant correspondant à une créance détenue à l'encontre de la Société (la Créance 1), laquelle Créance 1 est certaine, liquide et exigible.

L'existence et l'estimation de la Créance 1 sont constatées par:

(i) un certificat d'apport émis par la gérance de RE European Bottles S.à r.l. attestant, inter alia (a) qu'elle est le seul propriétaire, sans restriction, de la Créance 1, (b) la Créance 1 n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que RE European Bottles S.à r.l., ne détient de droit sur la Créance 1, et (c) toutes les formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers (le Certificat d'Apport 1), lequel Certificat d'Apport 1 a été approuvé par la gérance de la Société; et;

(ii) un bilan pro forma de RE European Bottles en date des présents.

2. RE Schools S.à r.l., précitée et représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire les Sept mille cinquante-sept (7.057) parts sociales traçantes de classe J ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement à leur valeur nominale totale de cent soixante-seize mille quatre cent vingt-cinq Euro (EUR 176.425,00), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quarante-deux Euro et dix-sept cents (EUR 42,17) par apport en nature d'une créance d'un montant total de cent soixante-seize mille quatre cent soixante-sept Euro et dix-sept cents (EUR 176.467,17) que RE Schools S.à r.l. détient à l'encontre de la Société (la Créance 2), laquelle Créance 2 est certaine, liquide et exigible.

L'existence et l'estimation de la Créance 2 sont constatées par:

(i) un certificat d'apport émis par la gérance de RE Schools S.à r.l. attestant, inter alia (a) qu'elle est le seul propriétaire, sans restriction, de la Créance 2, (b) la Créance 2 n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que RE Schools S.à r.l., ne détient de droit sur la Créance 2, et (c) toutes les formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers (le Certificat d'Apport 2), lequel Certificat d'Apport a été approuvé par la gérance de la Société; et;

(ii) le bilan pro forma de RE Schools S.à r.l. en date des présentes (le Bilan 2).

3. RE Sattel S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163868, représentée par Marie Amet-Hermès en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire les trois cent quarante (340) parts sociales traçantes de classe M ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune et les libérer intégralement à leur valeur nominale totale de huit mille cinq cents Euro (EUR 8.500,00) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quinze Euro et trente-cinq cents (EUR 15,35) par apport en nature pour un montant total de huit mille cinq cent quinze Euro et trente-cinq cents (EUR 8.515,35) correspondant à une créance du même montant détenue à l'encontre de la Société (la Créance 3), laquelle Créance 3 est certaine, liquide et exigible.

L'existence et l'estimation de la Créance 3 sont constatées par:

(i) un certificat d'apport émis par la gérance de RE Sattel S.à r.l. attestant, inter alia (a) qu'elle est le seul propriétaire, sans restriction, de la Créance 3, (b) la Créance 3 n'a fait l'objet d'aucune cession et aucune personne morale ou physique autre que RE Sattel S.à r.l., ne détient de droit sur la Créance 3, et (c) toutes les formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tout tiers (le Certificat d'Apport 3), lequel Certificat d'Apport a été approuvé par la gérance de la Société; et;

(ii) le bilan pro forma de RE Sattel S.à r.l. daté du 5 décembre 2011 (le Bilan 3).

Le Certificat d'Apport 1, Certificat d'Apport 2 et Certificat d'Apport 3, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront attachés aux présents afin d'être enregistrés avec eux.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de refondre l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions cent quatre-vingt-cinq mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 2.185.325,00) représenté par sept mille cent trois (7.103) parts sociales traçantes de Classe A (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe A et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe A), quatre mille huit cent quatre-vingts (4.880) parts sociales traçantes de Classe B (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe B et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe B), deux mille quatre cent vingt-huit (2.428) parts sociales traçantes de Classe C (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe C et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe C), treize mille quatre cent dix (13.410) parts sociales traçantes de Classe D (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe D et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe D), sept mille huit cent cinquante-six (7.856) parts sociales traçantes de classe E (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe E et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe E), quatre cent quarante et une (441) parts sociales traçantes de classe F (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe F et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe F), mille deux cent trente-huit (1.238) parts sociales traçantes de classe G (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe G et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe G), cinq mille deux cent quatre-vingt-une (5.281) parts sociales traçantes de classe H (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe H et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe H), dix mille trois cent quarante-deux (10.342) parts sociales traçantes de classe I (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe I et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe I), quatorze mille cinq cent onze (14.511) parts sociales traçantes de classe J (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe J et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe J), quatre mille deux cent soixante-huit (4.268) parts sociales traçantes de classe K (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe K et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe K), quinze mille trois cent quinze (15.315) parts sociales traçantes de classe L (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe L et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe L) et trois cent quarante (340) parts sociales traçantes de classe M (en cas de pluralité les Parts Sociales Traçantes de Classe M et individuellement une Part Sociale Traçante de Classe M) ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune, toutes entièrement libérées (collectivement, avec d'autres parts sociales traçantes émises par la Société de temps à autre, les Parts Sociales Traçantes et individuellement, une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (collectivement les Actifs Désignés et individuellement l'Actif Désigné) qui seront censé comprendre non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais aussi (i) le produit de la vente de tous ou une partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui peut de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé entièrement ou en partie cet Actif Désigné en ce compris, pour éviter le moindre doute, tout produit de la vente (soit en espèces ou autrement) reçu pour tel Actif Désigné, (iii) tout actif acquis concernant, ou en conséquence de la détention, un tel Actif Désigné, et (iv) une distribution de revenu ou une distribution de capital reçue par la Société concernant, ou en conséquence, de la détention de cet Actif Désigné.

5.2. La Société peut émettre de temps à autre des classes supplémentaires de Parts Sociales Traçantes par une résolution de l'associé unique ou une résolution des associés modifiant les présents Statuts.

5.3. Les Actifs Désignés relatifs à chaque classe de Parts Sociales Traçantes émises par la Société seront déterminés par une résolution de l'associé unique ou une résolution des associés modifiant les présents Statuts.

5.4. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de sa valeur nominale, sera versée. Toute prime d'émission versée pour la souscription de toute Part Sociale Traçante d'une classe spécifique sera versée sur un compte de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Traçantes.

5.5. Les Parts Sociales Traçantes seront collectivement, et sans tenir compte de leur classe, désignées comme les parts sociales et individuellement, et sans tenir compte de leur classe, comme une part sociale. Les détenteurs des parts sociales sont ensemble désignés comme les associés.

5.6. Le Conseil de Gérance pourra à son entière discrétion (mais en prenant conseil auprès de réviseurs ou de conseillers externes qu'il jugera nécessaire) préciser, soit au moment de la désignation des Actifs Désignés ou ultérieurement, que le passif (en ce compris les frais et dépenses subis par la Société en totalité ou en partie pour un Actif Désigné) assumé ou encouru par la Société, soit correctement réparti et supporté par un Actif Désigné particulier, et pour les besoins des présents Statuts devrait être traité comme réduisant la valeur de cet Actif Désigné.

5.7. Les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe A sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans RE Coatings GmbH (une société ayant son siège social à Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne), que la Société peut détenir de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe A").

5.8. Les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe B sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans Crioestaminal Saúde e Tecnologia S.A. (une société

ayant son siège social à Biocant Park, Núcleo 4, Lote 2, 3060-197 Cantanhede, Portugal), que la Société peut détenir de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe B").

5.9. Les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe C sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans Rev Evcil Hayvan urunleri Ticaret Ve Danishmanlik Limited Sirketi (une société ayant son siège social à Kartal senayi Caddesi Adil Sokak no: 1, Kartal-Istanbul, Turquie), que la Société peut détenir de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe C").

5.10. Les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe D sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans RE Acqua S.A. (une société ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), que la Société peut détenir de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe D").

5.11. Les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales Traçantes de Classe E sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans Orliman S.L. (une société ayant son siège social à C/ Cami Delbony (esq. Con C/. 30) Apartado de Correos 190, 46470, Catarroja, Espagne), que la Société peut détenir de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe E").

5.12. Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe F sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans Tow Bar Holding GmbH (une société ayant son siège sociale à Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne), que la Société peut posséder de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe F").

5.13. Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe G sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans SIGG Switzerland AG (une société ayant son siège social à Walzmuhlestrasse 62, CH-8501 Frauenfeld, Suisse), que la Société peut posséder de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe G").

5.14. Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe H sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans RE Child Wear Group Oy (une société ayant son siège social à Ansianajotoimisto, Keskuskatu 7A 001100 Helsinki, Finlande), que la Société peut posséder de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe H").

5.15. Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe I sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans RE Flow Holding GmbH (une société ayant son siège social à Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne), que la Société peut posséder de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe I").

5.16. Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe J sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans RE Education Holding AB (une société ayant son siège social à Blasieholmmsgatan 4A, 2tr, Stockholm 11148, Suède), que la Société peut posséder de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe J").

5.17. Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe K sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans Riverside KM Beteiligung GmbH (une société ayant son siège social à Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne), que la Société peut posséder de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe K").

5.18. Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe L sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans HRA Invest S.à r.l. (une société ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), que la Société peut posséder de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe L").

5.19. Les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales Traçantes de Classe M sont tous les droits, intérêts et produits sur tous les actifs spécifiques détenus par la Société dans BIS Invest S.à r.l. (une société ayant son siège social au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), que la Société peut posséder de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe M")»

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Traçantes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 mars 2013. Relation: EAC/2013/3415. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040239/547.

(130048844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Marsham Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.118.

STATUTS

L'an deux mille treize

Le six mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Sebastien JACQUES, dirigeant de société, né le 9 octobre 1971 à Orleans (F), demeurant au 34 Ponsonby Terrace, U.K., London SW1P 4QA,

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Madame Muriel DEMARCUS, épouse JACQUES, née le 30 novembre 1972 à Marseille (F), consultante indépendante, domiciliée au 34 Ponsonby Terrace, U.K., London SW1P 4QA

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MARSHAM INVESTISSEMENTS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Le capital autorisé est fixé à EUR 3.100.000,- (trois millions cent mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un actionnaire unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d' "associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 15. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Paiement

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Jean-Sebastien JACQUES, préqualifié	124
- Muriel DEMARCUS, ép. JACQUES, préqualifiée	186
TOTAL	310

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

- Est nommée Administrateur de catégorie A:

Madame Muriel DEMARCUS, ép., JACQUES, consultante indépendante, née à Marseille (France), le 30 novembre 1972, demeurant à 34 Ponsonby Terrace, U.K., London SW1P 4QA

- Sont nommés Administrateurs de catégorie B:

- Madame Tazia BENAMUR, employée privée, né à Mohammadia (Algérie) le 9 novembre 1969, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- FMS SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, siège social au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent Nadine LAMBALLAIS, employée privée, née à née à Thionville (France) le 1^{er} janvier 1972, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommé représentant permanent Sophie CHAMPENOIS, employée privée, née à Uccle (Belgique) le 4 septembre 1971, avec adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Les signatures conjointes de deux administrateurs de catégorie B engageront la société pour les montants inférieurs à EUROS 10.000,-.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

- Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric HERREMANS, employé, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2018.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est établi à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mars 2013. Relation: EAC/2013/3446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013040131/203.

(130049007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

RMF Financial Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 176.120.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

On the fifth day of March.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

THERE APPEARED:

“Redwood Master Fund, Ltd.”, a company limited by shares organized under the laws, of the Cayman Islands registered with the Cayman Islands Company Register under number CR-101367, having its registered office at Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

by virtue of a proxy given under private seal

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (“the Articles”) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, private company limited by shares (the “Company”) governed by the Articles and by the current Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”).

Art. 2. The Company’s name is RMF Financial Holdings.

Art. 3. The Company’s purpose is the creation, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and any other form of investment in entities in the Grand-Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration of such portfolio, and to carry out any act which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

3.1 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company;

- borrow funds or otherwise assist any entity that holds a direct or indirect interest or right of any kind in the Company or which has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.2 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any other form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.1 The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders or the Sole Shareholder of the Company (the "Shareholders" and a "Shareholder") (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

4.2 The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

4.3 In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any Shareholder are not allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to the financial statements of the Company and to the decisions of the meetings of Shareholders or the Sole Shareholder.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's share capital is set at two million euro (EUR 2,000,000), represented by 200,000 (two hundred thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), all in registered form with a par value of ten euro (EUR 10) each, subscribed and fully paid up.

7.1 The authorized share capital of the Company is set at EUR 2,000,000 (two million euro), represented by 200,000 (two hundred thousand) Shares with a nominal value of ten euro (EUR 10) each.

7.2 The amount of the issued ordinary share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

7.3 The board of managers may delegate to any authorized manager of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the shares representing part or all of such increased amount of capital.

7.4 Shares to be subscribed for in cash shall be offered on a pre-emptive basis to Shareholders in the proportion of the capital represented by their shares.

7.5 Within the limits of the authorized share capital the board of managers may decide to withdraw or limit the preemption rights of the Shareholders.

Art. 8. Each Share confers an identical voting right and each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9.

9.1 In case of a Sole Shareholder, the Ordinary Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the Ordinary Shares held by each Shareholder can only be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

9.2 The Shares shall be in registered form only. A register of Shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each Shareholder, the number of his Ordinary Shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

9.3 The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per Share.

Management

Art. 10.

10.1 The Company is managed by a board of managers (the "Board" or the "Board of Managers" and each member of the Board of Managers is referred to as a "Manager" in his individual capacity) consisting of Class A Managers and Class B Managers. The Managers need not be Shareholders and the Managers shall, at any time, not be less than two in number. However, when all the shares of the Company are held by a Sole Shareholder, the Board of Managers may be formed with a sole Manager under the conditions stated in the Law.

10.2 When a legal person is appointed as a member of the Board of Managers, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of Manager of the Company.

10.3 The Manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of Shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the Sole Shareholder (as the case may be). The remuneration of the Manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

10.4 The general meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any Manager.

10.5 In case of vacancy in the office of Manager by reason of death or resignation of a Manager or otherwise, (i) if there is a Sole Shareholder, the remaining Managers shall request the Sole Shareholder to appoint a replacement Manager, or (ii) if there is no Sole Shareholder, the remaining Managers may, by way of cooptation, elect another Manager to fill such vacancy until the next Shareholders' meeting in accordance with the Law.

10.6 The term of the office of the Manager(s) is fixed by the general meeting of the Shareholders or by the decision of the Sole Shareholder.

10.7 The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of Shareholders or to the Sole Shareholder (as the case may be) fall within the competence of the Board of Managers.

10.8 In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these articles shall have been complied with.

10.9 The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more Managers and/or agents, who need not be Shareholders of the Company. The delegation in favor of a member of the Board of Managers is subject to the prior authorization of the general meeting of Shareholders.

10.10 The Company will be bound by the joint signatures of any class A Manager and class B Manager, should the Board of the Company be composed of at least 3 Managers, except for the following acts and operations where the company will be validly bound by the sole signature of one class B Manager:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks, including the relations which the company may have with the Luxembourg administrations,

or the Company will be bound by the sole signature of the Company's sole Manager.

10.11 The Board of Managers may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be Shareholder(s) or Manager(s) of the Company.

10.12 The Board of Managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11.

11.1 The Board of Managers shall appoint among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers. In case of absence of the chairman, the Board of Managers shall be chaired by a Manager present and appointed for that purpose. The Board of Managers may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers or for other matters as may be specified by the Board of Managers.

11.2 The Board of Managers shall meet when convened by one Manager.

11.3 Notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency (the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting), when such notice shall be given as soon as possible.

11.4 Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

11.4.1 Convening notices can be given to each Manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

11.4.2 The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each Manager.

11.4.3 The meeting will be duly held without prior notice if all the Managers are present or duly represented.

11.4.4 No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

11.4.5 Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one Manager.

11.5 Any meeting of the Board of Managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of half of the Managers, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

11.5.1 According to article 64bis (3) of the Law, the Managers may participate in a meeting of the Board of Managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

11.5.2 Such participation in a meeting is deemed equivalent to a participation in person at a meeting of the Managers.

11.6 Decisions of the Board of Managers are taken by the majority of Managers participating to the meeting or duly represented thereto.

11.7 The deliberations of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two Managers present at the meeting. The proxies will remain attached to the Board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two Managers.

11.8 In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the Board of Managers.

11.8.1 In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

11.8.2 Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

11.9 When the Board of Managers is composed of a sole Manager, resolutions are taken by the sole Manager at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 12. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General Meetings of Shareholder(s)

Art. 13. In case of plurality of Shareholders, decisions of the Shareholders are taken by a general meeting of the Shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on a date to be determined at the discretion of the Board of Managers between 1 March and 30 June. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of Shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 14. General meetings of Shareholders are convened by the Board of Managers.

14.1 Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each Shareholder at least 8 (eight) days before the meeting.

14.2 All notices must specify the time and place of the meeting.

14.3 If all Shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

14.4 Any Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be Shareholder.

14.5 The Managers may attend and speak in general meetings of Shareholders.

14.6 General meetings of Shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

14.7 Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the Shareholders who request to do so.

Art. 15. A Sole Shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of Shareholders by the Law.

Art. 16. Each Ordinary Share is entitled to one vote.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, with effect as of the 31st of December, the Board of Managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the Manager(s) towards the Company, if any.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account of the Company.

Art. 19. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of Shareholders, each Shareholder may inspect at the head office of the Company the balance sheet, the profit and loss account and any other financial document made available by the Board of Managers.

Reserves

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 of these Articles.

Interim dividend

Art. 21. The Board of Managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law and with Article twenty-one hereof.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of Shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders or by the Sole Shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

General provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first day of December 2013.

Subscription

All the shares have been fully paid in cash by Redwood Master Fund, Ltd., so that the amount of two million euro (EUR 2,000,000) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions

1) The following are appointed as Class A and Class B Managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Jonathan KOLATCH, Class A Manager, born on 02/11/1956 in New York, USA, portfolio manager, with address at 910 Sylvan Avenue, Suite 130, Englewood Cliffs, NJ 07632;

- Mr. Luc BRAUN, Class B Manager, born on 24/09/1958 in Luxembourg, diplômé ès sciences économiques, with professional address at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

- Mr. Jean-Marie POOS, Class B Manager, born on 16/10/1966 in Uccle, licencié en sciences économiques, with professional address at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

The company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A Manager and any Class B Manager.

2) The address of the corporation is fixed at 16 Allée Marconi L-2120 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

Le cinq mars,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

A COMPARU:

“Redwood Master Fund, Ltd.”, une société régie par les lois des Iles Cayman, enregistrée sur le Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro CR-101367, ayant son siège social s/c Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard

en vertu d'une procuration sous seing privé,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts (ci-après les "Statuts") comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi").

Art. 2. La dénomination de la Société sera RMF Financial Holdings.

Art. 3. La Société a pour objet la création, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion de ce portfolio, et d'effectuer tout acte qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

3.1 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société;

- recevoir des prêts de toute entité qui détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature dans laquelle la Société, ou qui a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière; et,

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.2 La Société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.1 Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

4.2 Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") ou de l'associé unique (l'"Associé Unique") (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.3 Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des Associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des Associés ou de l'Associé Unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à 2.000.000,- EUR (deux millions d'euros), représenté par 200.000 (deux cent mille) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") ayant une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, souscrites et entièrement payées.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à 2.000.000,- EUR (deux millions d'euros), représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune.

7.2 Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des Associés ou par décision de l'Associé Unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

7.3 Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout Gérant autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie du montant d'une telle augmentation de capital.

7.4 Les actions à souscrire en numéraire doivent être proposées par préférence aux Associés en proportion du capital représenté par leurs actions.

7.5 Le Conseil de Gérance pourra dans les limites du capital autorisé décider de supprimer ou de réduire le droit préférentiel de souscription des Associés.

Art. 8. Chaque Action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque Associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'Actions qu'il détient.

Art. 9.

9.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un Associé Unique, les Actions détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Actions détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la loi.

9.2 Les Actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des Associés sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque Associé, le nombre d'Actions Ordinaires qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

9.3 Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Administration

Art. 10.

10.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil" ou le "Conseil de Gérance" et chaque membre du Conseil de Gérance est un "Gérant") consistant en des Gérants de Classe A et des Gérants de Classe B. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un Associé Unique, le Conseil de Gérance peut être composé d'un Gérant unique dans les conditions prévues par la Loi.

10.2 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du Conseil de Gérance, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat de Gérant de la Société.

10.3 Le (s) Gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des Associés ou de l'Associé Unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération du (des) Gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

10.4 Le (s) Gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des Associés ou de l'Associé unique (selon le cas).

10.5 En cas de vacance d'un poste de Gérant en raison du décès ou de la démission d'un Gérant ou pour toute autre raison, (i) au cas où il n'y a qu'un Associé Unique, les autres Gérants demanderont à l'Associé Unique de nommer un nouveau Gérant pour pourvoir à cette vacance, (ii) en cas de pluralité d'Associés, les autres Gérants peuvent, par voie de cooptation, élire un nouveau Gérant pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

10.6 La durée du mandat du (des) Gérant(s) est fixée par l'assemblée générale des Associés ou par décision de l'Associé unique.

10.7 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés ou à l'Associé Unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

10.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

10.9 La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs Gérants, qui peut / peuvent ne pas être Associés de la Société. La délégation en faveur d'un membre du Conseil de Gérance est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des Associés.

10.10 La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B si le conseil est composé d'au moins 3 Gérants, excepté pour les actes et opérations suivants pour lesquels la société sera valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant de catégorie B:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes, en ce compris les rapports que la société peut entretenir avec les administrations luxembourgeoises.

ou la Société sera engagée par la seule signature du Gérant unique de la Société.

10.11 Le Conseil de Gérance peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement Associés ou Gérants de la Société.

10.12 Le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11.

11.1 Le Conseil de Gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du président, le Conseil de Gérance sera présidé par un Gérant présent et nommé à cet effet. Le Conseil de Gérance peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement Gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du Conseil de Gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le Conseil de Gérance.

11.2 Le Conseil de Gérance se réunira suite à la convocation faite par un Gérant.

11.3 Pour chaque Conseil de Gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque Gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, (la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du Conseil de Gérance) où des convocations devront être établies dès que possible.

11.4 Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

11.4.1 Les convocations peuvent être faites aux Gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

11.4.2 Chaque Gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

11.4.3 Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les Gérants sont présents ou représentés.

11.4.4 Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du Conseil de Gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du Conseil de Gérance.

11.4.5 Chaque Gérant peut prendre part aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication électronique un autre Gérant pour le représenter. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants.

11.5 Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la moitié des Gérants en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

11.5.1 Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les Gérants peuvent assister à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

11.5.2 Une telle participation à une réunion du Conseil de Gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

11.6 Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des voix des Gérants participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

11.7 Les délibérations du Conseil de Gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux Gérants présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux Gérants.

11.8 En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les Gérants auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8.1 Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

11.8.2 Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, câble, télégramme, moyens de communication électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

11.9 Lorsque le Conseil de Gérance est composé d'un Gérant unique, les décisions sont prises par le Gérant unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 12. Un Gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des Associés

Art. 13. En cas de pluralité d'Associés, les décisions des Associés sont prises en assemblée générale des Associés. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société à une date déterminée selon la discrétion du Conseil de Gérance entre le 1^{er} mars et le 30 juin. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des Associés se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des Associés se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 14. Les assemblées générales des Associés ou de l'Associé Unique sont convoquées par le Conseil de Gérance.

14.1 Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque Associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée.

14.2 Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

14.4 Tout Associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens de communication électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement Associé.

14.5 Les Gérants peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des Associés.

14.6 Les assemblées générales des Associés délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

14.7 Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les Associés qui en font la demande.

Art. 15. L'Associé Unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des Associés.

Art. 16. Chaque Action Ordinaire donne droit à un vote.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le Conseil de Gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes éventuels des Gérants envers la Société.

Dans le même temps, le Conseil de Gérance préparera un compte de profits et pertes.

Art. 19. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des Associés, tout Associé peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes et de tout document financier librement mis à disposition par le Conseil de Gérance.

Réserves

Art. 20. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant tel que prévu à l'article 7 des présents Statuts.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le Conseil de Gérance de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Aucun dividende intérimaire ne sera distribué aux détenteurs des Actions Ordinaires tant que le Dividende Préférentiel n'aura pas été intégralement payé.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des Associés peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Associés ou par l'Associé Unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions générales

Le premier exercice débutera à la date de constitution et se terminera le trente et un décembre 2013.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces et souscrites par Redwood Master Fund, Ltd., de sorte que la somme de EUR 2.000.000 (deux millions d'euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1) les personnes suivantes sont nommées respectivement en tant que Gérants de Classe A et de Classe B de la Société respectivement pour une durée illimitée:

Gérants de Classe A

- Monsieur Jonathan KOLATCH, né le 02/11/1956 à New York, Etats-Unis, portfolio manager, et demeurant professionnellement à 910 Sylvan Avenue, Suite 130, Englewood Cliffs, NJ 07632.

Gérants de Classe B

- Monsieur Luc BRAUN, né le 24/09/1958 à Luxembourg, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Marie POOS, né le 16/10/1966 à Uccle, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

La société est engagée en toutes en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant Classe B.

2) L'adresse de la société est fixée au 16 Allée Marconi L-2120 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 mars 2013. Relation: EAC/2013/3447. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013040245/516.

(130049008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

SFPZ Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.164.

L'an deux mille treize,

le vingt-huitième jour du mois de février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «SOCIETE DES FONDERIES DE PLOMB DE ZELLIDJA S.A.», une société constituée et existant sous les lois du Maroc, établie et ayant son siège social à Oued-El-Heimer, Oujda, Royaume du Maroc, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Oujda, sous le numéro 2599,

ici représentée par:

Madame Eveline KARLS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Oujda (Maroc), le 22 janvier 2013,

laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

Exposé préliminaire

1.- Qu'elle est la seule et unique associée (l'«Associé») de la société «SFPZ Luxembourg» (la «Société») une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social encore au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 143 164, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 10 décembre 2008, sous le numéro 2936 et page 140919. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.EUR) chacune, intégralement libérées et toutes détenues par l'Associé.

Ceci exposé, l'Associé, représenté comme il est dit ci-avant et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris la résolution suivante:

Résolution

L'Associé DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Parc d'Activité Syrdall 2) et DECIDE par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, afin de lui donner la nouvelle teneur qui suit:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le siège social de la Société est établi à Munsbach (commune de Schuttrange), Grand-Duché de Luxembourg»

Dont acte, fait et passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire de l'Associé prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. KARLS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 mars 2013. Relation: EAC/2013/2844. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013040274/46.

(130049095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Immo Sharp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7395 Hunsdorf, 50, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg B 49.770.

L'adresse du commissaire aux comptes, Sofinter Gestion S.à.r.l., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044479/11.

(130054243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Fachmaart Robert Steinhäuser, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 29.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013044952/10.

(130054778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.
